

Forêt et cervidés : pour une gestion durable des territoires

Jean-Pierre Loudes, chargé de mission au CRPF d'Ile-de-France et du Centre⁽¹⁾

Dans le cadre de la Charte forestière de territoire du Pays de grande Sologne, 10 fiches conseils ont été conçues pour une gestion forestière et cynégétique complémentaire. Elles sont destinées en priorité aux propriétaires de forêts titulaires d'un plan simple de gestion et aux gestionnaires de territoire de chasse.

Associer forêt et chasse dans les mentalités des propriétaires et gestionnaires

Dans de nombreuses propriétés solonotes, travaux sylvicoles et aménagements cynégétiques sont effectués **sans complémentarité**. En effet, de nombreux propriétaires pensent qu'une gestion intégrant à la fois sylviculture et chasse est impossible sur un même territoire forestier. Souvent la gestion cynégétique est exclusive sur l'ensemble d'une propriété, elle est associée dans la plupart des cas à une fonction économique et de loisir évidente. Cette gestion unique peut engendrer d'importantes conséquences sur la dynamique forestière. Dans certains secteurs, peu d'opérations sylvicoles sont effectuées, **les forêts vieillissent, elles montrent des difficultés à se régénérer**, la pression des cervidés est trop forte par endroits et la composition des peuplements évolue vers **des essences forestières de moindre intérêt**.

Pourtant il est possible de bien gérer sa forêt tout en valorisant la capacité d'accueil du milieu pour le gibier et dégageant un retour positif pour la chasse. Des actions de gestion sylvicoles et cynégétiques concrètes, faciles à mettre en place et peu

coûteuses peuvent améliorer la qualité des peuplements forestiers, augmenter la ressource alimentaire naturelle pour le gibier et limiter ou prévenir les dégâts occasionnés par la dent des cervidés.

Guider le propriétaire

Accorder chasse et forêt est une initiative qui nécessite en premier lieu que les différents acteurs s'entendent sur leurs objectifs, les besoins engendrés et les moyens de les atteindre. C'est la Charte forestière de territoire de grande Sologne qui a permis de réunir propriétaires, forestiers, chasseurs et naturalistes ⁽²⁾ pour développer une gestion forestière et cynégétique durable de l'espace forestier solonnot. Ils ont échangé leurs idées et abouti à des fiches de sensibilisation et d'information pour inciter propriétaires forestiers et gestionnaires de chasse à mener une gestion sylvicole et cynégétique complémentaire et à la programmer. Ces fiches ont un double objectif :

→ **sensibiliser et responsabiliser** les propriétaires forestiers et les gestionnaires de chasse sur les possibilités d'adéquation entre gestion forestière et cynégétique. Des exemples d'aménagements forestiers, des informations

sur l'écologie des cervidés, sur la réglementation... sont présentés.

→ **instaurer un dialogue** entre les différents utilisateurs de la forêt afin de travailler sur un projet consensuel : organismes de la chasse, forestiers, agriculteurs, Pays de grande Sologne, associations de propriétaires et environnementalistes. Une réflexion de fond entre les organismes forestiers et de chasse doit également être menée afin de diffuser le même message. Le but est au final d'associer le monde de la chasse et celui de la forêt dans un travail en commun qui peut s'ouvrir sur de nouvelles perspectives.

10 fiches pour convaincre

Pour aider au mieux les responsables (propriétaires, forestiers, chasseurs...) à comprendre la situation et à agir dans une perspective de moyen et de long termes, adaptée au rythme de la forêt les fiches sont présentées de manière très claire avec de nombreuses illustrations ;

Fiche 1 : La forêt et les cervidés : deux objectifs de gestion complémentaires : des outils de gestion à appliquer et à respecter, savoir observer la forêt, les cervidés et diagnostiquer un état d'équilibre sylvo-cynégétique...

Savoir observer la forêt, les cervidés et diagnostiquer un état d'équilibre sylvo-cynégétique : Extrait de la fiche 1 « La forêt et les cervidés : deux objectifs de gestion complémentaires »

	J'observe sur le terrain	→	J'évalue l'état d'équilibre forêt/gibier et ses conséquences	→	J'interviens
1	Des dégâts importants (cf. fiche 2) sur les essences forestières spontanées, des régénérations naturelles compromises, des taillis qui ne se renouvellent pas. + Des animaux affaiblis avec de faibles masses corporelles et peu de naissances.	→	Déséquilibre très important - difficultés pour conserver l'état boisé, - risque d'appauvrissement des sols, et de la diversité des essences forestières, - disponibilités alimentaires insuffisantes, - dévalorisation du patrimoine forestier et cynégétique.	→	Rapidement en terme de prélèvement des effectifs : - augmenter et appliquer les Plans de chasse, - rééquilibrer le ratio mâles/femelles.
2	Des dégâts importants sur les essences forestières spontanées et des régénérations naturelles compromises. La forêt se renouvelle mal. + Bon état général des animaux.	→	Vers un déséquilibre - le territoire n'est plus adapté à l'effectif présent, - les disponibilités alimentaires naturelles vont devenir insuffisantes, - la qualité sylvicole des arbres est compromise (fourches, retards de croissance, problèmes sanitaires), - des pertes importantes sur la valeur marchande des arbres dans les années à venir - risque d'aboutir au cas 1.	→	Sans tarder sur l'aménagement de l'espace forestier (cf. fiches 4 à 8) : - favoriser la ressource alimentaire naturelle pour le gibier, - contrôler judicieusement les populations de cervidés avec le plan de chasse, - pratiquer une sylviculture adaptée.
3	Des dégâts épars sur des peuplements ou des essences sensibles. + Bon état général des animaux.	→	Pas de déséquilibre	→	Surveiller régulièrement les parcelles sensibles.

Fiche 2 : Écologie et besoin alimentaire du cerf élaphe et du chevreuil : connaître les besoins alimentaires et le comportement des cervidés est essentiel pour gérer en conséquence sa forêt. Savoir identifier les dégâts du gibier, acquérir des notions en terme de dynamique des populations afin d'équilibrer la capacité d'accueil du milieu et la densité de grands animaux..., il semble préférable d'établir un diagnostic conjoint entre gestionnaires forestiers et cynégétiques.

Fiche 3 : Dynamiser la gestion des taillis et favoriser une mosaïque de peuplements : la gestion du couvert forestier est un facteur clé pour l'apport de ressources alimentaires naturelles et de refuge. La répartition en mosaïque et la juxtaposition de parcelles avec des peuplements variés multiplient les effets de bordures et la diversité des milieux. Ainsi les animaux trouvent de manière complémentaire pour se nourrir, s'abriter et se reproduire.

Fiche 4 : Préserver les parcelles en régénération et valoriser les peuplements de résineux, maintenir des gainages ligneux d'accompagnement lors des entretiens et dégagements protège les essences forestières ; doser ses interventions en fonction des populations permet de conserver une alimentation pour le gibier ; les peuplements résineux sont souvent trop fermés et sans sous-étage. Les élagages et les éclaircies sont préconisés pour augmenter la disponibilité alimentaire de ces peuplements résineux.



Conserver une végétation dense dans les cloisonnements pour favoriser la quiétude des animaux.

Fiche 5 : Créer et entretenir des milieux ouverts, préserver les biotopes particuliers : prairies naturelles forestières et péri-forestières, prairies artificielles, autres milieux ouverts à préserver... une surface minimale de 3 à 5 % de prairies sur la surface totale permet d'améliorer la qualité de la ressource alimentaire notamment pour le cerf.

Fiche 6 : Aménager les points d'eau de la forêt et implanter des cultures à gibier : les bordures d'étangs sont des zones appréciées par le grand gibier, de même que les mares intra-forestières sont à préserver. On aménagera les bords des cours d'eau. Pour éviter de concentrer les animaux sur un secteur et favoriser la diversité alimentaire, on couplera les cultures à gibier avec des prairies.

Fiche 7 : Valoriser les structures linéaires de la forêt : les chemins de débardage et les voies d'accès pour les grumiers sont des infrastructures

indispensables, offrant une ressource alimentaire complémentaire au gibier ; les cloisonnements facilitent les opérations sylvicoles dans les parcelles, et sont également avantageux en matière cynégétique ; l'emprise des lignes électriques, de gaz, de tir et pare-feu... est à valoriser.



L'entretien et l'élargissement des chemins forestiers enherbés.

Fiche 8 : Ce qu'il faut éviter de faire, quel cadre juridique ? des conseils permettent de tendre à l'équilibre sylvo-cynégétique en respectant la réglementation.

Fiche 9 : Exemples et coûts de réalisation : 5 aménagements sont décrits et chiffrés.

Fiche 10 : Quels sont les moyens ? Où se renseigner ? : Des outils de gestion forestiers, cynégétiques, naturalistes existent pour favoriser une gestion complémentaire forêt-gibier...

Une forêt qui mérite plus d'attention

La menace qui pèse aujourd'hui sur le renouvellement des forêts solognotes se répercutera bientôt sur le gibier lui-même qui n'y trouvera plus « ni gîte ni couvert ». Le maintien d'un objectif chasse ne peut donc se faire sans entretien de la forêt. Celle-ci présente en outre de réelles potentialités qu'il serait dommage d'ignorer.

Avec un taux de boisement de l'ordre de 62 % (soit environ 100 000 ha de

forêts), la ressource forestière est un atout pour le territoire. Elle joue un rôle important en terme de développement économique. Les forêts sont à 96 % privées avec un faible morcellement ; 28 % des propriétés ont une surface supérieure à 25 ha et représentent 80 % de la surface forestière totale. À l'échelle du territoire, la gestion forestière correspond à la somme des gestions individuelles conduites au sein de chaque propriété, qui sont souvent très variées et peu concertées. La prédominance de grandes propriétés doit être un atout pour la valorisation du bois et la gestion des espaces naturels. Les chênes sessiles et pédonculés représentent la majorité des essences feuillues (80 %). Le pin sylvestre (64 %) et le pin laricio (19 %) sont les principales essences résineuses. Le taillis simple est le peuplement le plus rencontré (47 %). Viennent ensuite les futaies résineuses qui couvrent 30 % de la grande Sologne mais représentent 83 % de celles qu'on trouve en Loir-et-Cher et 21 % de celles de la région Centre. Les peuplements mixtes feuillus-résineux sont très présents. Leur surface tend à augmenter car les semis de pins colonisent rapidement les parcelles après les coupes de taillis et les jeunes



Protéger est un constat d'échec.

pins sont moins abrutis par les cervidés que les rejets de feuillus. Le renouvellement des peuplements arrivés à maturité se fait généralement de façon artificielle, bien que le recours à la régénération naturelle soit de plus en plus fréquent.

La gestion forestière est parfois mise de côté, pour plusieurs raisons : prix du bois peu élevé, manque de motivation du propriétaire ou du gestionnaire, mais aussi densité de gibier trop importante qui peut engendrer des dégâts conséquents sur les régénérations et notamment lors des coupes de taillis.

La chasse en Sologne, à la fois activité économique et loisir, engendre une forte densité d'animaux qui est rarement adaptée aux capacités d'accueil du milieu (ressources alimentaires naturelles, refuge, quiétude...). Pourtant les populations de grand gibier, en particulier cerf et sanglier augmentent. La forêt et plus spécifiquement les jeunes peuplements souffrent des dégâts sur certains territoires. En l'absence de protection spécifique, les plantations non protégées subissent de fortes pertes et les régénérations naturelles sont régulièrement abruties. Dans certains secteurs, l'engrillagement des parcelles en régénération devient indispensable.

Le Cemagref a étudié l'évolution sur près de 30 ans des forêts incluses dans le groupement d'intérêt cynégétique du Cosson (Sologne du Loiret et grande Sologne) ; il a comparé des photographies aériennes et les a confrontées au terrain. L'étude montre que l'augmentation des populations de cervidés au cœur du massif engendre un abrutissement systématique des cépées de chênes. Leur régénération est compromise et le chêne connaît des mortalités importantes. Progressivement la composition des

essences constituantes du taillis se modifie. En plus du retard de croissance, les agressions successives de la dent du gibier sur les jeunes plants, compromettent la qualité future des arbres ; ils sont souvent atteints de malformations et de pathologies (nécroses...).

La grande Sologne est totalement incluse dans le site Natura 2000 Sologne. Les habitats réellement forestiers (forêts de chêne tauzin et bouleau, chênaies à mollinie, aulnaies-frênaies) sont plutôt en bon état de conservation. Les milieux ouverts sont moins bien préservés : les landes humides et sèches, par exemple, disparaissent par boisement naturel et les prairies maigres de fauche sont en forte régression. Leur entretien s'avère donc indispensable à la sauvegarde et au maintien d'espèces végétales et animales sensibles. La grande majorité des étangs présentent une faune et une flore peu diversifiées avec une eau de qualité souvent médiocre. En effet, les bordures de ces étangs sont fréquemment colonisées par une densité importante de saules. Cela assombrit les berges et limite le développement de plantes amphibies, submergées ou flottantes, gages d'habitats et de nourriture pour la faune associée à ces milieux. La forte diminution de l'activité piscicole restreint l'entretien de ces étangs, qui sont également sujets à des problèmes de prolifération d'espèces indésirables (jussie, cormorans, ragondins). Dans ces milieux, les mesures de gestion proposées dans le document d'objectifs Natura 2000 permettraient d'améliorer non seulement la biodiversité mais aussi la capacité d'accueil

pour le gibier.

Une action menée sur la base de la concertation et du partenariat...

Le développement d'une gestion forestière et cynégétique durable de l'espace forestier solognot est l'un des grands axes retenus dans la Charte forestière de territoire du pays de grande Sologne. Elle traite également du bois énergie, de la desserte forestière, du bois dans la construction...

Adoptée le 18 décembre 2006 par le Pays de grande Sologne, et entérinée par le préfet de Loir-et-Cher (arrêté du 23 mars 2007), la Charte forestière de territoire est issue d'un long travail de concertation et de rencontres avec les différentes parties prenantes de la forêt. Elle a été élaborée par le Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF). Elle a été signée lors du colloque annuel des forestiers solognots (« rencontre intersolognote ») par le CRPF, le Pays de grande Sologne et deux associations de propriétaires solognots, Action dynamique Sologne et le Comité central agricole de la Sologne. Ces associations souhaitent notamment s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de l'espace naturel solognot. La charte, qui doit continuer à être signée par les autres acteurs du territoire, est aussi le fruit d'un partenariat notamment avec la fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher pour des actions liées à l'équilibre sylvo-cynégétique ou encore le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Loir-et-Cher pour un travail concernant l'utilisation du matériau bois et son

intégration à l'image paysagère de la Sologne.

Quelles perspectives pour la mise en œuvre des conseils apportés par les fiches ?

Ce travail en partenariat doit se poursuivre afin de pérenniser le dialogue entre forestiers et chasseurs et aboutir à des actions consensuelles. Ainsi des zones expérimentales pourraient être installées et suivies chez des propriétaires volontaires pour appliquer les aménagements décrits dans les fiches ; les effets sur les populations des cervidés seraient évalués, ainsi que sur la capacité d'accueil des milieux et les aspects sylvicoles (qualité, régénération...). Elles donneraient lieu à des visites pour montrer des exemples concrets d'aménagements.

Quand la chasse et la forêt s'inscrivent dans une logique de développement durable... ■

(1) CRPF d'Ile de France Centre, 43 rue du bœuf Saint Paterne, 45000 Orléans

(2) Maître d'ouvrage : Action dynamique Sologne en partenariat avec le Comité central agricole de Sologne.

Rédacteur : CRPF d'Ile-de-France et du Centre, en étroite collaboration avec la fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher. Avec la participation du Cemagref, de la DDEA du Loir-et-Cher, de la fédération régionale des chasseurs du Centre, du Pays de grande Sologne, du Syndicat des forestiers privés du Loir-et-Cher, de Sologne nature environnement, de forestiers et de chasseurs.

Financement : Leader +, CRPF d'Ile-de-France et du Centre, Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Centre, Action dynamique Sologne et Comité central agricole de la Sologne.

Résumé

À partir de l'observation de la forêt et du diagnostic de l'état d'équilibre sylvo-cynégétique, 10 fiches concrètes conseillent divers aménagements pour aider les gestionnaires (forestiers, chasseurs, propriétaires, agriculteurs).

Mots-clés : équilibre sylvo-cynégétique, fiches conseils, pays de grande Sologne.